



MÉCANISME INDÉPENDANT D'INSPECTION 4^e RAPPORT DE SUIVI

**CONCERNANT LA SUITE DONNÉE AUX CONSTATATIONS DE NON-
CONFORMITÉ ET LES ACTIONS CONNEXES À ENTREPRENDRE PAR LA
DIRECTION DE LA BAD POUR**

LES PROJETS D'HYDROÉLECTRICITÉ ET D'INTERCONNEXION DE BUJAGALI

SEPTEMBRE 2012



TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	i
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	ii
INTRODUCTION	1
PRINCIPALES CONSTATATIONS	2
1. Questions relatives à l'indemnisation et la réinstallation	3
2. Consultations et questions culturelles/spirituelles	7
3. La réserve de Kalagala et la conservation des forêts	8
4. Suivi des projets par l'ONG témoin	10
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	12
LISTE DES PERSONNES/INSTITUTIONS RENCONTRÉES	13

REMERCIEMENTS

L'équipe de suivi du MII souhaite remercier les requérants, l'Association nationale des professionnels de l'environnement (NAPE), les représentants du gouvernement, le promoteur du projet, les personnes affectées par le projet et le personnel de la Banque qui lui ont fourni des renseignements et ont bien voulu avoir des discussions avec elle en vue de la préparation de ce 4^e rapport de suivi des projets d'hydroélectricité et d'interconnexion de Bujagali lors de la mission de l'équipe en Ouganda, du 6 au 10 août 2012.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AES	AES Nile Power
AFD	Agence française de développement
BAD	Banque africaine de développement
BEL	Bujagali Energy Limited
CPMP	Plan de gestion des biens culturels
CRMU	Unité de vérification de la conformité et de médiation
MII	Mécanisme indépendant d'inspection
MEMD	Ministère de l'Énergie et des Mines
NAPE	Association nationale des professionnels de l'environnement
NEMA	Autorité nationale de gestion de l'environnement
ONG	Organisation non gouvernementale
PAP	Personne affectée par le projet
PGD	Plan de gestion durable
REA	Office de l'électrification rurale
SFI	Société financière internationale
UETCL	Uganda Electricity Transmission Company Ltd
UGFO	Bureau extérieur du Groupe de la Banque africaine de développement en Ouganda
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
USh	Shilling ougandais

INTRODUCTION

Conformément aux paragraphes 52(c) (iii) et 59 du Règlement (juin 2004) du Mécanisme indépendant d'inspection (MII), les Conseils d'administration du Groupe de la Banque ont, le 9 juillet 2009, autorisé le MII à suivre la suite donnée aux constatations de non-conformité relevées dans le Rapport du Panel de vérification de la conformité du MII ainsi que la mise en œuvre du plan d'action de la Direction concernant le projet d'hydroélectricité et le projet d'interconnexion de Bujagali (ci-après « les projets de Bujagali »), approuvés par les Conseils le 22 mai 2009.

L'équipe de suivi du MII a été autorisée à examiner les actions entreprises en vue d'amener les projets de Bujagali à se conformer aux politiques et procédures du Groupe de la Banque, tandis que le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Panel de vérification du MII concernant les questions systémiques et les politiques a été confié au Groupe de la Banque. Les première et deuxième missions de suivi du MII ont eu lieu en 2009 et 2010 et les premier et deuxième rapports de suivi correspondants ont été présentés aux Conseils d'administration pour information, et à la Direction pour action, les 22 juillet 2009 et 28 juillet 2010 respectivement. La troisième mission de suivi du MII s'est déroulée en 2011 et le Rapport de suivi correspondant a été présenté aux Conseils d'administration pour information, et à la Direction pour action, le 5 août 2011.

La quatrième mission de suivi du MII a été effectuée du 6 au 10 août 2012 par une équipe composée du Panel d'experts (Richard Bissell, Mafing Konde et Artraud Hartmann) et de Grace Kimani, Chargée de conformité principale, CRMU. L'équipe de suivi était assistée de Daniel Isooba, spécialiste en infrastructure basé au bureau extérieur de la BAD en Ouganda (UGFO).

Par le présent rapport, l'équipe de suivi du MII entend informer les Conseils d'administration et la Direction de la Banque des progrès réalisés depuis la publication du 3^e Rapport de suivi du MII, en 2011. L'équipe du MII indique également les mesures qui pourraient être prises, par la Banque ou les autres bailleurs de fonds, pour veiller à pérenniser les acquis de ces projets. Les mesures proposées se fondent sur les entretiens que l'équipe du MII a eus avec différentes parties prenantes pendant sa mission en Ouganda, ainsi que sur ses discussions avec le personnel de la Banque à Tunis et sur la documentation fournie par celui-ci. La recommandation principale de l'équipe est que, sous réserve de la présentation de rapports d'achèvement satisfaisants concernant les questions relatives à l'indemnisation, le présent rapport soit le dernier rapport de suivi des projets d'hydroélectricité et d'interconnexion de Bujagali.

PRINCIPALES CONSTATATIONS

D'une manière générale, l'équipe de suivi du MII (« l'équipe ») a pu constater que des progrès avaient été réalisés pour résoudre les questions pendantes signalées par le Panel de vérification de la conformité en 2008 et évoquées dans les premier, deuxième et troisième rapports de suivi du MII, entre 2009 et 2011. Néanmoins, il reste plusieurs mesures spécifiques mais essentielles à prendre au regard des engagements pris par Bujagali Energy Limited (BEL) et par les ministères et organismes gouvernementaux en matière de protection sociale et environnementale. De surcroît, il existe plusieurs domaines de préoccupation qui, d'après l'équipe, pourraient être préjudiciables, à savoir :

- Réserve de Kalagala : la zone désignée en contrepartie de la submersion des chutes de Bujagali ne bénéficie toujours pas d'un appui financier suffisant pour être protégée contre les intrusions telles que les implantations illégales, la culture des terres et l'exploitation illégale des forêts. Les ressources budgétaires allouées par le gouvernement pour la gestion de la réserve de Kalagala sont insuffisantes. Par ailleurs, les mécanismes de coordination institutionnelle entre les différents organismes gouvernementaux participant à la gestion de la réserve doivent devenir opérationnels.
- Processus d'indemnisation pour les impacts du dynamitage : les personnes affectées par le dynamitage ont engagé une procédure de médiation pour trouver un accord sur les dégâts causés par le dynamitage et l'indemnisation adéquate. La Banque devrait apporter un appui actif à ce processus pour parvenir à une conclusion satisfaisante.
- Électrification rurale dans la zone du projet : l'accès à l'électricité demeure un problème central pour les villageois rencontrés par l'équipe. S'il n'existe aucun engagement formel visant à relier gratuitement les ménages aux lignes électriques dans les villages de réinstallation ou les villages affectés par les lignes de transport, la question de l'accès insuffisant à l'électricité pour les ménages réinstallés à la suite de la construction des lignes de transport est une question politiquement sensible qui mérite une attention particulière. Étant donné qu'un grand nombre de ménages principalement urbains bénéficieront de l'électricité supplémentaire fournie par la centrale de Bujagali, il serait peut-être souhaitable d'envisager de financer l'accès à l'électricité pour les personnes négativement affectées par la construction du barrage de Bujagali et des lignes de transport.
- Questions spirituelles : des efforts importants ont été consentis pour répondre aux préoccupations d'ordre spirituel. Cependant, les désaccords persistent quant au rôle à jouer par les différents chefs spirituels. Bujagali Energy Limited est encouragé à poursuivre le processus de consultation et de réconciliation afin de trouver une solution satisfaisante à ces questions persistantes.

Ce qui suit constitue un rapport détaillé des questions spécifiques en suspens, telles que notées par l'équipe de suivi au cours de sa quatrième mission de suivi en Ouganda :

1. Questions relatives à l'indemnisation et la réinstallation

Rapport de vérification de la conformité du MII de 2008 :

Le fait de n'avoir pas réglé les questions en suspens avant le lancement du projet, notamment en ce qui concerne les populations affectées par le projet d'interconnexion de Bujagali, constituait un cas de non-conformité à la Politique de la Banque relative aux réinstallations involontaires.

Plan d'action de la BAD de 2009 :

Un mécanisme sera mis en place pour suivre l'indemnisation des ménages déplacés et un rapport d'achèvement sera produit.

Suivi du MII :

Au total, 1 400 ménages ont été affectés par les projets, selon la première enquête de référence effectuée par AES Nile Power en 2001. BEL a élargi la catégorie des personnes affectées pour englober celles dont le revenu a été indirectement touché par le projet, notamment les travailleurs du secteur de la pêche ou du tourisme. Le suivi de l'impact des projets sur les personnes indirectement affectées a été plus difficile. Le processus dans son ensemble a pâti de la longueur excessive du processus de développement du projet et de l'intervention de deux promoteurs différents (d'abord AES, puis BEL). Le transfert des engagements du premier promoteur au second, ainsi que les évaluations de plus en plus inexactes des biens affectés en raison de l'inflation, ont donné lieu à un nombre inhabituel de plaintes de la part des personnes affectées par le projet.

La dernière enquête sur le niveau de vie des PAP a été publiée en décembre 2011¹. Malheureusement, aucune comparaison n'est faite avec les données de l'enquête réalisée en 2001 par AES, que BEL juge incomplète et, partant, inappropriée en tant que base de référence. BEL a donc effectué une autre enquête de base en 2009, bien après le démarrage des activités du projet. Les enquêtes effectuées en 2010 et 2011 ne permettent donc pas de comparer les niveaux de vie des PAP « avant » et « après » le projet. Par conséquent, elles ne peuvent apporter la preuve que l'objectif de rétablissement du mode de subsistance des PAP à un niveau identique à celui observé avant le projet a été atteint. En revanche, elles renseignent sur l'évolution des tendances en ce qui concerne les sources de revenus entre 2009 et 2011.

Les indicateurs de tendance montrent une amélioration notable des niveaux de vie entre 2009 et 2010 et une amélioration plus modeste entre 2009 et 2011. Ces résultats doivent être interprétés avec une grande prudence. En effet, les enquêtes s'appuient en

¹ Bujagali Energy Limited, Social and Environment Department, Second Outcome and Standard of Living Evaluations of the Livelihood Restoration Program of the Bujagali Hydro Power Project, décembre 2011

grande partie sur des indicateurs indirects, qui mesurent l'acquisition de produits de luxe (bicyclettes par exemple) et la valorisation du patrimoine des ménages. Étant donné que de nombreuses PAP ont reçu une indemnisation en 2009 et 2010, il n'est pas surprenant que ces ménages aient acquis certains articles de luxe et rénové ou amélioré leurs habitations. Toutefois, le versement d'une indemnisation est un événement ponctuel qui ne reflète pas une amélioration durable du niveau de vie. Les chiffres concernant l'amélioration du revenu sont quelque peu décourageants, avec 34 % des PAP qui signalent une baisse de revenu en 2011 par rapport à 2009, contre 64 % qui font état d'une amélioration. Cela étant, l'évolution du revenu a été fortement influencée par les forts taux d'inflation, qui ont réduit le pouvoir d'achat des ménages. Le mauvais état nutritionnel des enfants (mesuré par le nombre de repas pris par les enfants de moins de cinq ans et par la valeur nutritionnelle de ces repas) est une source de préoccupation majeure. La variable de la nutrition infantile est indépendante des autres variables, et aucune amélioration n'est observée au niveau de l'alimentation des enfants, même lorsque les PAP indiquent avoir augmenté leurs revenus et acquis des produits de luxe. Il ne faut donc pas lier la sous-alimentation des enfants à la réduction du bien-être des ménages, car il semble qu'elle s'explique avant tout par des facteurs culturels et comportementaux, auxquels il conviendrait de s'attaquer à travers des programmes d'éducation et de nutrition.

Il est encourageant d'observer des indicateurs de tendance positifs pour le village de Naminya, où des PAP ont été réinstallées. La plupart de ces indicateurs sont meilleurs en 2011 qu'en 2009, notamment la variable de l'alimentation infantile. Les ménages à Naminya sont mieux lotis en 2011 qu'ils ne l'étaient en 2009.

Les enseignements à tirer pour d'autres projets du même ordre sont les suivants : i) il convient de réaliser les enquêtes initiales nécessaires auprès des ménages censés être affectés par un projet de grande envergure avant la mise en œuvre du projet, afin qu'il y ait une base de référence valable ; ii) les enquêtes sur le niveau de vie devraient s'appuyer sur l'expertise d'institutions ougandaises engagées dans la réalisation d'enquêtes nationales sur les dépenses des ménages qui reflètent les « bonnes pratiques » internationales. Les indicateurs indirects utilisés pour ce type d'enquête sont plus solides pour mesurer l'évolution du bien-être des ménages.

L'équipe de suivi a constaté que BEL vient juste d'entamer la procédure d'audit de la conformité, sous l'égide de la Société financière internationale (SFI), et le rapport d'achèvement du projet d'électricité devrait être finalisé d'ici décembre 2012. L'équipe n'a pas pu déterminer si les propriétaires des lignes de transmission engageront un processus similaire à la clôture du projet pour s'assurer de sa conformité.

L'équipe a relevé les questions pendantes suivantes, telles que présentées par les personnes affectées par le projet lors de plusieurs réunions collectives organisées à Naminya et dans les localités riveraines des sites du projet :

(a) Indemnisation de propriétaires de terres le long des lignes de transmission

En ce qui concerne les engagements initiaux en matière de réinstallation, le processus d'indemnisation est, pour l'essentiel, terminé. La société Uganda Electricity Transmission Company Ltd (UETCL) a informé l'équipe de suivi que 2 755 cas d'indemnisation ont été traités. Seul un très petit nombre, soit 43 cas, reste à régler. Des fonds ont été placés dans un compte bloqué pour le règlement définitif de ces affaires.

D'autre part, 557 propriétaires indemnisés ont saisi la justice en vue de la révision de l'indemnisation déjà convenue, mais ce processus se réglera en dehors de la structure du projet, quand la justice sera prête pour connaître des affaires en question. Les fonds nécessaires ont également été placés sur un compte bloqué à des fins d'indemnisation dans l'éventualité où la justice statuerait en faveur des requérants.

(b) Villages de réinstallation

Le troisième rapport de suivi, en 2011, mettait en lumière les questions en suspens au village de Naminya, où les populations déplacées ont été réinstallées. Il s'agissait principalement de la clôture des étangs de pisciculture pour des raisons de sécurité, du raccordement au réseau d'adduction d'eau et au réseau électrique et des maisons inhabitées. L'équipe de la quatrième mission de suivi a elle aussi rencontré des personnes réinstallées à Naminya et visité les sites de diverses activités de remplacement de revenus dans le village, à l'image des étangs de pisciculture.



Les personnes rencontrées ont informé l'équipe du peu de progrès réalisés durant l'année concernant leurs préoccupations relatives au raccordement de leurs maisons aux réseaux d'adduction d'eau et d'électricité. D'une manière générale, les habitants du village ne peuvent assumer les frais requis par les compagnies d'eau et d'électricité pour le raccordement au réseau. Pour ce qui est de l'eau, les habitants ont accès à une source qui

se trouve à proximité, à deux puits forés gratuits et à trois bornes fontaines moyennant 100 USh par bidon.

En matière d'électricité, des poteaux et lignes électriques ont été installés dans tout le village et le courant sera allumé dès que la compagnie d'électricité (Umeme Electricity Distribution Company) aura déterminé combien de foyers paieront pour le raccordement de base de leur maison, qui coûte au minimum 250 000 USh et qui constitue une condition préalable pour recevoir l'électricité. À l'heure actuelle, seuls deux ménages (sur 35) au village de Naminya se sont engagés à payer pour le raccordement ainsi que pour les factures mensuelles subséquentes. BEL a accepté de

prendre également en charge le raccordement de familles vivant dans la communauté alentour, où onze familles ont adhéré au programme. L'équipe de suivi estime qu'il est important de régler la question de l'électrification rurale du fait de la présence visible et politiquement sensible du barrage et des lignes électriques.

Les maisons inhabitées à Naminya restent une source de préoccupation pour les habitants du village. Ces maisons ont été construites par le promoteur du projet, mais jamais occupées par ceux qui devaient y être réinstallés car ils ont choisi de s'établir ailleurs. BEL a mené des consultations auprès des habitants actuels de Naminya pour recueillir leur avis sur l'utilisation qui devrait être faite de ces maisons et a transmis une proposition en la matière à la direction de BEL, pour approbation. La question de la sécurité des étangs de pisciculture n'est pas réapparue au cours de la visite de 2012, durant laquelle l'équipe a suivi les opérations de pêche de tilapias adultes destinés à la vente, au prix de 3 000 USh la pièce.



En ce qui concerne le prolongement des lignes électriques vers neuf autres villages riverains du barrage de Bujagali, BEL s'est engagé à en supporter 30 % du coût total (la composante communautaire), tandis que le gouvernement ougandais, par le biais de l'Office de l'électrification rurale (REA), supportera les 70 % restants. BEL a transféré sa contribution au REA (soit 484 millions de USh). Tout en étant attractif de par son principe de partage des coûts, le mécanisme mis en place est mis en péril par l'insuffisance du budget du REA. L'équipe de suivi a soulevé cette question auprès du gouvernement, mais aucune prévision définitive n'a pu être établie vu les débats en cours sur le prochain budget. L'équipe relève l'importance de cette question budgétaire compte tenu de l'énorme déficit créé par le transport de l'électricité produite à Bujagali vers la zone de Kampala à un moment où un pourcentage aussi élevé de maisons sises dans la zone du projet ne sont toujours pas reliées au réseau électrique et ne peuvent bénéficier des retombées du projet. L'Agence française de développement (AFD) pilote le processus de règlement de cette question.

L'équipe s'est également rendue dans un village situé le long des lignes de transport, où des populations ont été réinstallées. Elle a constaté que le village dispose de l'eau courante, de l'électricité et de routes non bitumées accessibles.

(c) **Dégâts causés par le dynamitage**

En matière d'indemnisation, les habitants ont réitéré leur préoccupation exprimée dans leur requête initiale au MII concernant les dégâts causés aux habitations par le dynamitage. Depuis 2007, 810 plaintes ont été déposées à cet égard devant BEL et devant l'entrepreneur. En outre, des plaintes ont été recueillies par des ONG et par le Conseiller/médiateur pour l'application des directives (CAO) de la SFI. En 2010, les parties ont choisi d'établir une procédure rapide de traitement des plaintes. BEL a convenu, à la suggestion du mécanisme de traitement des plaintes de la BEI et du CAO, de réunir l'ensemble des plaintes dans un même processus de médiation, sur la base d'études indépendantes visant à définir les critères d'évaluation des dégâts pouvant être attribués aux activités de dynamitage, et de nommer un médiateur pour finaliser le processus de détermination de l'indemnisation à verser à chaque propriétaire. Le périmètre de la zone concernée par l'indemnisation est conforme aux normes gouvernementales ougandaises, qui limitent la distance à 0,5 kilomètre, et figure également dans les clauses du contrat initial de BEL. Le périmètre définitif n'est toutefois toujours pas défini et les discussions se poursuivent pour étendre la zone au-delà de 0,5 kilomètre.

L'équipe note que le mécanisme de traitement des plaintes de la BEI pilote le processus de résolution de ce problème. Elle constate que, même si toutes les plaintes ne donneront pas lieu à une indemnisation, il importe de trouver, dans les plus brefs délais, une solution à cette source d'insatisfaction pour la communauté. Cette question offre également une occasion importante d'adopter de nouvelles méthodes pour définir des normes pour les projets d'infrastructures en Ouganda et réparer les préjudices substantiels causés aux communautés.



2. Consultations et questions culturelles/spirituelles

Rapport de vérification de la conformité du MII de 2008 :

Le fait que les chefs spirituels et parties prenantes n'aient pas été dûment consultés sur ces questions en raison de leur absence dans les rapports d'évaluation constitue un cas de non-conformité aux politiques de la Banque concernant les réinstallations involontaires, à ses procédures de bonne gouvernance et d'évaluation environnementale et à ses lignes directrices pour l'évaluation intégrée des impacts environnementaux et sociaux.

Plan d'action de la BAD de 2009 :

Le gouvernement actualisera le Plan de gestion des biens culturels (CPMP) avec l'assistance de BEL.

Suivi du MII

Le gouvernement a actualisé le Plan de gestion des biens culturels. L'équipe de suivi note que le ministère de l'Énergie et des Mines (MEMD), BEL et le Royaume de Busoga ont convenu de la démarche à suivre pour la mise en œuvre. En vertu de cet accord et afin de clore définitivement ce chapitre, malgré le refus de Nabamba Bujagali d'y participer, le Royaume de Busoga a délivré un certificat d'achèvement à BEL à l'issue du processus de réinstallation des esprits et des cérémonies d'apaisement.

L'équipe note également que les discussions tenues avec la NAPE au cours de la mission de 2012 ont révélé des dissensions persistantes quant à l'approche retenue par le MEMD et BEL pour clore cette question. En particulier, le choix du chef spirituel est controversé et l'abandon des efforts visant à parvenir à un accord avec Nabamba Bujagali suscite des préoccupations.



L'équipe s'est entretenue avec Nabamba Bujagali, qui a confirmé n'avoir aucun contact avec BEL ni aucune intention de collaborer sur cette question. L'équipe a reçu de sa part une copie d'une proposition soumise une première fois à BEL en 2010-2011 concernant les cérémonies d'apaisement et visant à associer des délégués de la communauté spirituelle de tout l'Ouganda. Même si l'engagement formel énoncé dans le Plan d'action de la Direction a été respecté, l'équipe relève l'intérêt de

garder ouverte la possibilité de parvenir, à un moment ou à un autre, à une conciliation avec Nabamba Bujagali concernant les cérémonies d'apaisement, pour autant que les parties concernées le jugent nécessaire. La résolution satisfaisante de ces questions spirituelles pourrait fort bien être essentielle à la cohésion culturelle et sociale. À défaut, les conséquences risquent d'avoir une plus grande portée et d'atteindre éventuellement d'autres communautés en dehors de la zone du barrage de Bujagali.

3. La réserve de Kalagala et la conservation des forêts

Le Rapport de vérification de la conformité du MII de 2008 :

Il est nécessaire d'établir un plan d'action à long terme pour faire en sorte que la réserve de Kalagala réponde à son objectif.

Plan d'action de la BAD de 2009 :

L'élaboration d'un plan de gestion durable (PGD) à long terme pour les forêts de Mabira et du Nil et pour la réserve de Kalagala fait partie de l'Accord d'indemnisation de la Banque mondiale. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est chargée d'élaborer le PGD, qui sera examiné par la Banque.

Suivi du MII

Le PGD (2010-2019) a été finalisé, présenté aux bailleurs de fonds et adopté par le gouvernement en mai 2011. La Banque mondiale s'est engagée à financer la mise en œuvre du PGD en ajoutant une sous-composante de 4,8 millions de \$ à son projet de développement et de gestion de l'eau en Ouganda, approuvé par le Conseil d'administration de la Banque mondiale le 26 juin 2012. D'après le rapport d'évaluation du projet :

Cette sous-composante appuiera les investissements prioritaires liés à la mise en œuvre de la réserve naturelle créée en contrepartie du projet d'hydroélectricité de Bujagali. Ces activités, décrites dans le Plan de gestion durable de la réserve de Kalagala (KOSMP) lancé par le gouvernement le 5 mai 2011, concernent des écosystèmes importants du bassin versant du lac Kyoga. Elles englobent le boisement et le reboisement, la restauration de la végétation, la conservation des habitats sensibles, la restauration et la protection des berges du fleuve, la promotion de stratégies de subsistance écologiquement durables et le renforcement des capacités des entités nationales et sous-nationales chargées de la mise en œuvre du plan de gestion.²

En particulier, les activités de cette sous-composante viseront à combler le déficit de financement pour une mise en œuvre effective du plan, outre les 400 millions de UGX (soit environ 154 000 \$EU) déjà apportés par le gouvernement ougandais au titre de l'exercice 2012. Les fonds supplémentaires permettront de promouvoir une approche intégrée du bassin versant du Nil et de ses écosystèmes, de promouvoir des stratégies de subsistance écologiquement durables et de développer les capacités des diverses institutions engagées dans la mise en œuvre du plan d'action, notamment l'Office national des forêts (NFA) et les administrations locales. Le KOSMP a été élaboré dans le cadre d'un processus de consultation exhaustif auquel ont pris part les parties prenantes de la zone concernée... En tant que complément du Cadre de gestion environnementale et sociale (ESMF), le KOSMP est également un instrument destiné à assurer la protection environnementale et sociale.³

L'appui apporté par la Banque mondiale est encourageant, mais il ne s'inscrit pas dans le long terme. Le financement d'une réserve multifonctionnelle nécessitera la mise en place d'un nouveau mécanisme, qui n'existe pas encore. Cette nécessité devrait être une priorité du projet de la Banque mondiale et une préoccupation des bailleurs de fonds du projet de Bujagali, qui se sont engagés à créer une réserve durable en contrepartie de la construction du barrage. L'équipe de suivi note également qu'il importe de consolider la viabilité du PGD, compte tenu de ses objectifs pérennes, en association avec les communautés locales. Au cours de la mission de suivi de 2012, l'équipe a rencontré des représentants de plusieurs ministères qui ont exprimé des préoccupations quant à la mise en œuvre du PGD. Le Plan est en effet finalisé, mais les ressources budgétaires nécessaires à sa mise en œuvre n'ont pas été mobilisées.

² Banque mondiale, Ouganda – Water Management and Development Project, document d'évaluation du projet (en anglais uniquement), 1^{er} juin 2012, Sous-composante 1.3, Rapport n° 66411-UG, p. 7.

³ Banque mondiale, Ouganda – Water Management and Development Project, document d'évaluation du projet (en anglais uniquement), 1^{er} juin 2012, Sous-composante 1.3, Rapport n° 66411-UG, pp. 32-33.

L'équipe a été informée que, au sein du ministère de l'Eau et de l'Environnement, la Direction des questions environnementales est chargée d'assurer la coordination de la mise en œuvre du PGD, mais il était également clair que la pleine et entière participation de plusieurs autres directions et administrations locales (en particulier dans les districts de Jinja, Kayunga et Buikwe) sera nécessaire, dans le cadre d'un processus de coordination et avec une dotation budgétaire, pour que le PGD ait un impact sur le terrain. Les parties intéressées par le suivi des progrès réalisés noteront qu'il est indiqué dans le projet de la Banque mondiale que chaque organe d'exécution signera un protocole d'accord avec le ministère de l'Eau et de l'Environnement, qui guidera la mise en œuvre du projet. Un chargé de liaison sera désigné pour gérer la mise en œuvre du KOSMP, conformément aux plans de travail convenus, soumis chaque trimestre à la Direction des questions environnementales.⁴

La réserve de Kalagala est destinée à des usages multiples, mais la conciliation des différentes activités doit être gérée efficacement et suivie de très près. Ainsi, le ministère du Tourisme a informé l'équipe de suivi qu'il a commandé, et reçu, une étude d'évaluation rapide du DFID et de la Banque mondiale qui servira de ligne directrice pour les diverses autorités ougandaises et permettra de concevoir des partenariats avec des sources financières internationales. L'évaluation rapide s'est intéressée en particulier aux zones touristiques potentielles situées le long du Nil.

L'équipe de suivi de 2012 s'est rendue dans la réserve de Kalagala et sur les berges du fleuve. La Direction a rempli son obligation consistant à examiner le Plan de gestion durable de l'UICN, comme prévu dans son Plan d'action. L'équipe a néanmoins relevé que le gouvernement doit encore répondre à nombre de besoins, tant en termes de conservation des forêts que de gestion des diverses pressions exercées sur un fleuve/environnement forestier particulièrement pittoresque.

4. Suivi des projets par l'ONG témoin

Le Rapport de vérification de la conformité du MII de 2008 :

La décision d'avoir une ONG témoin qui soit à la fois le contrôleur indépendant du processus de réinstallation et un participant au processus de décision qui traite les doléances issues de la réinstallation n'est pas en conformité avec les exigences pertinentes de la politique de la Banque, selon lesquelles de telles fonctions devraient être séparées.

Plan d'action de la BAD de 2009 :

Bien que non totalement indépendante, l'ONG témoin a fourni et continue de fournir des prestations satisfaisantes et BEL/l'UETCL/le gouvernement ougandais ne souhaiteraient pas changer le cours des choses à ce stade. Cette ONG formule des observations et recommandations, mais ne participe pas à la prise de décisions. Une autre ONG sera invitée à siéger au comité de suivi des projets de Bujagali mis en place

⁴ Banque mondiale, Uganda – Water Management and Development Project, document d'évaluation du projet (en anglais uniquement), 1^{er} juin 2012, Sous-composante 1.3, Rapport n° 66411-UG, p. 47.

par la NEMA. L'ONG témoin communiquera ses rapports au comité de suivi des projets.

Suivi du MII

L'ONG témoin, InterAid, s'est apparemment acquittée de ses fonctions d'observateur avec efficacité. Son contrat est arrivé à expiration le 30 juin 2012, mais sa présence s'est révélée précieuse pour observer les questions sociales et environnementales complexes associées aux projets d'infrastructures ayant un impact sur les communautés locales. En termes d'enseignements à tirer pour de futurs projets, l'ONG témoin doit rendre des comptes non seulement à l'organe d'exécution du projet, mais aussi partager périodiquement ses rapports avec les bailleurs de fonds, les autorités locales et les ministères publics concernés afin de garantir une coordination optimale dans la mise en œuvre des solutions trouvées pour résoudre les problèmes identifiés.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Comme indiqué dans les remarques introductives, l'équipe de suivi du MII a constaté que des progrès avaient été réalisés dans la résolution des problèmes d'ordre social et environnemental découlant des projets de Bujagali. Il reste cependant un certain nombre de questions à résoudre, dont la Direction de la Banque devra tenir compte dans ses missions de supervision afin de garantir la conformité avec les politiques de la Banque et la pérennité des acquis du projet (voir ci-dessus).

Enseignements tirés :

- Les plans d'action adoptés par la Banque pour donner suite aux missions de vérification de la conformité doivent être à la fois réactifs par rapport aux constats de non-conformité et plus opérationnels en vue de permettre une mise en œuvre et un suivi efficaces.
- Étant donné que plusieurs bailleurs de fonds interviennent dans un projet, il serait souhaitable que les différents prêteurs prennent les devants pour assurer la conformité avec des éléments donnés de la politique ; ce leadership doit néanmoins être plus clairement défini et exercé à un stade précoce du projet. Les missions de supervision multi-donateurs ont leur intérêt, mais une responsabilité plus claire à l'égard des différents bailleurs de fonds permettrait de faire avancer la mise en œuvre du projet et d'orienter les interventions des unités indépendantes de vérification de la conformité.
- Les programmes de réinstallation et d'indemnisation ont souffert d'attentes irréalistes et d'une mauvaise communication en début de projet. La Banque devrait faire appel à des spécialistes en consultation tout au long du cycle du projet.
- Les ONG témoins peuvent être utiles mais elles doivent acquérir une indépendance en établissant des rapports en toute transparence et en étant financées par des partenaires extérieurs, plutôt que par le promoteur du projet.
- Des enquêtes initiales appropriées sur les conditions d'existence des populations à réinstaller doivent être effectuées avant la réinstallation ; à défaut, aucune évaluation pertinente ni réaliste du rétablissement des moyens de subsistance ne peut être menée.
- Des enseignements instructifs peuvent être tirés des missions de vérification de la conformité des projets de Bujagali pour les futurs projets d'infrastructures en Ouganda en ce qui concerne la définition de normes nationales et la mise en place de pratiques de gouvernance adéquates dans les communautés affectées.

Recommandations :

- **En ce qui concerne l'indemnisation et la réinstallation, les rapports d'achèvement des projets de barrage et de lignes de transport de Bujagali annoncés dans le Plan d'action de la Direction doivent être publiés avant que la Banque ne clôture le processus de supervision du prêt-projet.**
- **La Direction travaillera avec BEL et l'UETCL pour veiller à ce que les engagements relatifs à l'indemnisation énoncés dans le plan d'action de la Direction (dans la partie relative aux questions sociales et culturelles), approuvé en 2008, soient remplis avant la publication des rapports d'achèvement.**
- **La Direction soumettra au MII/à CRMU la copie de ces rapports d'achèvement, pour évaluation. Le Panel d'experts du MII et CRMU décideront, en 2013, si le processus de suivi par le MII peut alors être clôturé, sous réserve que les rapports d'achèvement soumis soient satisfaisants.**

LISTE DES PERSONNES ET INSTITUTIONS RENCONTRÉES

- Frank Muramuzi, Directeur, National Association of Professional Environmentalists (NAPE), et autres requérants
- Oweyegha Afunaduula, NAPE
- Geoffrey Kamese, NAPE
- Ira Rubenzahl, NAPE
- Robert Kugonza Akiki, African Rivers Network (ARN)
- Dickens Kamugisha, Africa Institute Energy Governance (AFIEGO)
- Pathias Karekona, UMTE
- Deo Lubega, SBC
- Chris Bakuneeta, RU
- Jennifer Muwuliza, Commissaire par intérim, Département de liaison de l'aide, ministère des Finances, de la Planification et du Développement économique (MoFPED)
- Joyce Ruhweeza, Commissaire adjointe par intérim, MoFPED
- Collins Ishmiwe, Économiste, MoFPED
- Tomohito Kanaizuka, Conseiller en prêts d'APD
- Eriasi Kiyembe, Directeur général, Uganda Electricity Transmission Company Limited (UETCL)
- Dennis Makuba, Directeur des programmes, UETCL
- Joseph Ogwal, Chargé principal de l'environnement, UETCL
- Thomas Kasule, Chargé de l'environnement, UETCL
- Grace Nyapendi, Ingénieure des projets, UETCL
- Amb. Patrick Mugoya, Secrétaire général, ministère du Tourisme, de la Faune et du Patrimoine (MTWH)
- Rose Mwanja, Commissaire, musées et monuments, MTWH
- Vivian Lyazi, Chargée principale du tourisme, MTWH

- Ronald Mubiru, Chargé du développement touristique, MTWH
- Scholastica Nasinyama, Directrice générale, InterAid Uganda
- David Bizimana, Coordinateur de projets/Specialiste en S&E, InterAid Uganda
- Allen Kikomeko, Assistant de terrain/Environnementaliste, InterAid Uganda
- Isaac Ntujju, Inspecteur supérieur de l'environnement, Autorité nationale de gestion de l'environnement (NEMA)
- Francis Ogwal, Spécialiste en gestion des ressources naturelles, NEMA
- Margaret Aanuy, NEMA
- Nancy Allimadi, NEMA
- Anne Nakafeero, NEMA
- Dick Lufafa, Chargé de suivi, NEMA
- Charity Nankunda, Chargée de suivi, NEMA
- Tinah Namukwana, Chargée de suivi, NEMA
- Asanasia Okorom, Chargée de suivi, NEMA
- Moses Otim, Unité du développement hydroélectrique, Uganda Electricity Generation Company Ltd (UEGCL)
- Prof. Christine Kisamba-Mugerwa, Université de Makerere, Département des sciences sociales
- Prof. Paul Mugambi, Président, Académie nationale des sciences (UNAS)
- Prof. Edward Kirumira, Trésorier, UNAS
- Prof. Justin Epelu-Opio, Secrétaire général, UNAS
- Franklin Muyonjo, Secrétaire exécutif par intérim, UNAS
- Bill Groth, Chef des travaux résident, Bujagali Energy Ltd. (BEL)
- Glenn Gayder, Directeur de projet, BEL
- Emmy Beraho, Responsable des questions sociales et environnementales, BEL
- Kenneth Kaheeru, BEL

- Alex Muhweezi, Future Dialogues international (Médiateur pour les impacts du dynamitage)
- 20 personnes affectées par le projet réinstallées au village de Naminya
- 55 habitants du village de Malindi (près du barrage de Bujagali)
- Patrick Khaemba, Représentant résident, Bureau extérieur de la Banque africaine de développement en Ouganda (UGFO)
- Daniel Isooba, Spécialiste en infrastructure, UGFO